



La Turquie, entre coup d'État et référendum

Ahmet Insel

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2017/2 Été , PAGES 105 À 116

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365676830

DOI 10.3917/pe.172.0105

Date de mise en ligne : 12/06/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-2-page-105?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La Turquie, entre coup d'État et référendum

Par **Ahmet Insel**

Ahmet Insel est chroniqueur au quotidien *Cumhuriyet* et ancien professeur à l'université Galatasaray d'Istanbul. Il a récemment publié *La Nouvelle Turquie d'Erdogan. Du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, Paris, La Découverte, 2017.

Le putsch de juillet 2016 a été un vrai traumatisme, mais aussi l'occasion pour le régime d'aggraver la répression interne, et de tenter de faire passer son projet de réforme constitutionnelle. Celui-ci instaure un président disposant de tous les pouvoirs, sans réel contrôle. La radicalisation de l'AKP a des conséquences politiques internes, mais aussi économiques et diplomatiques, en particulier quant à la posture du pays vis-à-vis de l'Union européenne.

politique étrangère

Le coup d'État avorté du 15 juillet 2016 entrera-t-il dans l'histoire comme l'événement qui a permis l'accouchement de l'« État-Erdogan » en Turquie, en gestation depuis quelques années, ou comme le début du déclin de la nouvelle Turquie post-kémaliste, que l'homme fort du pays s'efforce d'instituer comme une seconde République ? La réponse dépend en grande partie des suites du référendum constitutionnel du 16 avril 2017 qui a encore plus brouillé la visibilité sur l'avenir du pays.

Les amendements constitutionnels, approuvés par le Parlement avec le soutien du parti d'extrême droite nationaliste (*Milliyetçi Hareket Partisi* – MHP), et soumis à l'approbation des électeurs, visent à instaurer un mode de gouvernement autocratique. Régner sans subir le contrôle du Parlement ni des tribunaux, et avec la seule sanction des électeurs tous les cinq ans, est le rêve, caressé de plus en plus clairement par l'homme fort de la Turquie depuis le début de l'actuelle décennie. Les tentatives de réforme constitutionnelle dans cette optique avaient jusqu'à présent échoué, devant la forte réaction des partis d'opposition et, surtout, le peu d'enthousiasme manifesté par la base électorale du Parti de la Justice et du Développement (AKP), le parti d'Erdogan. Le ralliement inattendu du chef du parti d'extrême droite à ce projet, et la mise au placard de l'état de droit avec l'état d'urgence décrété après le putsch avorté, ont permis

à Recep Tayyip Erdogan de tenter un nouveau coup de force : transformer le régime qu'il a proclamé « *de facto* présidentiel » au lendemain de son élection comme président au suffrage universel en août 2014, en un régime *de jure* présidentieliste. Et même un peu plus que présidentieliste, puisque le chef de l'État, unique chef de l'exécutif, pourrait aussi être chef de parti, en même temps qu'il disposerait d'un quasi-monopole pour les nominations des membres de la haute juridiction. L'expression de « don de Dieu » utilisée par Recep Tayyip Erdogan pour qualifier le putsch militaire avorté a pris tout son sens dans l'étroite majorité de « oui » qui s'est dégagée au soir du 16 avril.

Un putsch bien réel mais tout aussi utile

La tentative du putsch organisée par une poignée d'officiers a coûté la vie à plus de 250 personnes. Selon la version officielle, le putsch a échoué grâce à un capitaine de l'armée de l'Air qui a informé les services secrets turcs du plan de bombardement de leurs locaux 12 heures avant le passage à l'acte. Alerté par le chef des services secrets, le chef d'état-major des armées a interdit tout vol d'appareils militaires, ce qui a poussé les organisateurs du putsch à avancer l'heure de leur action. Certains putschistes étaient manifestement très déterminés, mais ils n'étaient pas très nombreux, sans doute du fait de défaillances de dernière minute parmi les officiers de haut rang. Les militaires rebelles ont donc été maîtrisés rapidement, après quelques affrontements sanglants qui ont fait de nombreuses victimes civiles. Aucune organisation politique ou de la société civile n'a publiquement manifesté son soutien aux auteurs du coup d'État, qui ont réussi à contrôler pendant quelques heures la chaîne publique de télévision pour lire, au nom d'un « Comité pour la paix dans le pays », une déclaration inspirée de l'annonce du coup d'État de 1960 des colonels « progressistes ».

L'attribution de la responsabilité du putsch à la confrérie Gülen par le Premier ministre, puis par le président de la République sur les chaînes privées de télévision, dès les premières heures du putsch militaire, a coupé court aux très rares velléités de soutien aux rebelles qui se sont manifestées dans les milieux laïques ou kémalistes, qui détestent autant Recep Tayyip Erdogan que Fethullah Gülen, chef spirituel de la confrérie sunnite qui porte son nom. La descente dans la rue de milliers de citoyens, principalement partisans de l'AKP, est une première dans la longue série des coups d'État en Turquie, et elle a annihilé les dernières tentatives des militaires rebelles.

Le coup d'État n'a pas été une mise en scène. Il s'est inscrit dans la continuité du bras de fer de plus en plus visible, depuis 2012, entre la confrérie

Gülen et Recep Tayyip Erdogan. Une partie des membres de la confrérie est en effet très hostile au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), et s'oppose aux négociations secrètes menées à l'étranger par les services secrets turcs avec cette organisation. Selon plusieurs sources, le service de renseignement de la police, contrôlé par les gülenistes, a fait capoter ces négociations en faisant circuler sur les réseaux sociaux en septembre 2011 quelques extraits d'enregistrement de ces négociations¹. Quelques mois après, en février 2012, ces mêmes policiers, soutenus par des juges du même réseau, tentent de faire arrêter le directeur des services secrets turcs et de ses adjoints pour « intelligence avec une organisation terroriste ». Bloquant de justesse ces arrestations, qu'il soupçonne d'être téléguidées par la confrérie Gülen, Recep Tayyip Erdogan voit cette opération comme la préfiguration d'une attaque contre lui. La suite viendra, de fait, en décembre 2013, avec la tentative de mise en examen de quatre ministres du gouvernement et d'hommes d'affaires proches du Premier ministre Erdogan, ainsi que de certains membres de sa famille, pour corruption aggravée et blanchiment d'argent.

Tout en acceptant la démission des quatre ministres, Erdogan déclenche une vaste contre-attaque contre la confrérie Gülen. Dénonçant la formation d'un État dans l'État – qualifié d'« État parallèle » –, il fait inscrire la confrérie Gülen sur la liste des organisations terroristes lors d'une réunion du Conseil de sécurité nationale en juin 2016. Auparavant, plusieurs enquêtes avaient été ouvertes par les procureurs dès septembre 2015, plusieurs établissements de la confrérie fermés, et des hommes d'affaires proches de cette dernière inquiétés. La purge anti-güleniste s'accélérait dans la police et s'étendait vers la justice. Quelques jours avant le coup d'État, le procureur avait déposé un chef d'accusation contre 73 personnes accusées d'appartenir à la direction de « l'organisation terroriste de Fethullah » (FETÖ), et les rumeurs se faisaient de plus en plus insistantes sur une grande purge qui se serait préparée dans l'armée pour août 2016. Le coup d'État de la mi-juillet, préparé depuis quelques mois, semble donc avoir été conçu par des officiers gülenistes et leurs soutiens politiques comme une opération de la dernière chance. Huit mois après l'événement, beaucoup de points demeurent dans l'ombre : l'organisation du putsch, les soutiens politiques concernés, la participation d'officiers non gülenistes, et surtout le déroulement des faits lors de ces six heures qui séparent la réception par l'état-major des armées de l'information sur l'imminence d'un coup d'État et le passage à l'acte des putschistes.

1. « Oslo görüşmelerinde aracılık yapan Mehmet Emin Pencewini: Belgeleri Paralel yapı sizdirdi », *Karar*, 19 avril 2016, disponible sur : <www.karar.com> et « Oslo görüşmelerini Emniyet İstihbarat Dairesi sizdirdi », *Yenicaggazetesi*, 21 mars 2015, disponible sur : <www.yenicaggazetesi.com>.

Les députés de l'AKP, majoritaires dans la commission d'enquête parlementaire sur le coup d'État, ont empêché que toutes ces questions soient posées lors des auditions.

Le putsch vu comme « un don de Dieu »

On comprend mieux, plusieurs mois après, pourquoi Recep Tayyip Erdogan a pu qualifier la tentative de putsch de « don de Dieu » quelques heures après son déclenchement. Elle lui a permis de lancer une très vaste opération d'éradication, dans la fonction publique et la société civile, qui ne distingue pas entre putschistes et sympathisants de la confrérie. Les premières listes des purges sont publiées le lendemain de la tentative de coup d'État. Les services secrets turcs avaient établi depuis plusieurs mois une liste de suspects de l'« État parallèle ». La proclamation de l'état d'urgence a permis au gouvernement de contourner les entraves que constituaient le statut des fonctionnaires et, plus généralement, les lois protégeant les libertés fondamentales, y compris le droit de propriété. Rapidement, les vagues d'arrestations, de radiations et de confiscations se sont élargies, pour toucher les opposants du parti pro-kurde HDP (*Halkların Demokratik Partisi*) et d'autres figures de l'opposition de gauche ou libérale.

En transformant les raisons qui justifiaient la promulgation de l'état d'urgence en une campagne générale de lutte contre le terrorisme aux frontières très floues, le pouvoir déclenchait une véritable chasse aux sorcières, élargie de vagues successives de décrets-lois. En 2017, plusieurs procès sont ouverts contre les putschistes dans différentes villes de Turquie. Mais le gouvernement prend garde à ce que l'éventuelle complicité de dirigeants de l'AKP, du sommet à la base, n'apparaisse jamais dans la mise en œuvre des stratégies d'infiltration des gülenistes dans les organes clés de l'État.

Pourtant, au lendemain du coup d'État, l'union nationale contre les putschistes a atteint son zénith, avec une déclaration signée des quatre partis politiques représentés au Parlement. Mais ce type d'union n'a pas été du goût d'Erdogan, qui entendait capitaliser exclusivement autour de son nom ce moment de ferveur nationaliste. Il refusa la participation du parti pro-kurde HDP au grand rassemblement « pour la démocratie et les martyrs du 15 juillet », organisé le 7 août à Istanbul et poursuivit sa stratégie de criminalisation de ce parti, dont le succès électoral lui avait coûté la majorité parlementaire aux élections de juin 2015, et la majorité qualifiée requise pour modifier la Constitution lors de « la répétition des élections » de novembre 2015. Le mouvement politique kurde est dès lors durement frappé par l'arrestation de plusieurs de ses députés, notamment de ses deux co-présidents et de ses élus locaux, et par la nomination

d'administrateurs judiciaires dans les trois quarts des mairies qu'il dirige. Avec cette répression, Erdogan entendait réactiver une alliance ethno-nationaliste avec le chef du parti d'extrême droite nationaliste, le MHP.

Le bilan de la répression post-coup d'État, huit mois après la proclamation de l'état d'urgence, est impressionnant : 134 600 fonctionnaires ont été radiés ou suspendus sans aucun droit ; environ 90 000 personnes ont été arrêtées, et 47 000 d'entre elles sont maintenues en détention provisoire à la fin de mars 2017, parmi lesquelles 11 députés du HDP et 160 journalistes. Plus de 2 000 écoles, résidences pour étudiants, cours préparatoires, 15 universités et 150 organes de presse ont été fermés², et leur patrimoine transféré au Trésor public. Par ailleurs, le gouvernement a confisqué par décret-loi les titres de propriété de plus de 800 entreprises industrielles et commerciales, et nommé à leur tête des administrateurs judiciaires qui les confient à un organisme public chargé de leur liquidation. Ces décisions de radiations, de fermetures, de confiscations et de liquidations sont annoncées sans motif par décrets, sans possibilité de recours devant la justice tant que l'état d'urgence reste en vigueur.

Coup de force pour une autocratie électorale

Recep Tayyip Erdogan a vu dans la mobilisation sociale contre le coup d'État une chance de relancer son idée de régime présidentieliste, projet caressé avec obstination depuis plusieurs années. Les meetings de « volonté nationale » qu'il a fait organiser pendant plusieurs semaines après le coup d'État lui ont permis de tester la réception de cette idée par sa base électorale, laquelle avait manifesté peu d'enthousiasme par le passé. Le virage inattendu du chef du parti d'extrême droite, jusqu'alors fervent opposant à un régime présidentiel, lui a permis de mettre en route son projet à partir de l'automne 2016. Ce nouveau projet, rapidement concocté entre les représentants des deux partis, est présenté au Parlement turc début janvier 2017. Court-circuitant les discussions parlementaires par des procédures d'urgence, contraignant les députés de la majorité à montrer la couleur de leur bulletin alors que le vote pour les modifications constitutionnelles doit se faire à bulletins secrets, la direction de l'AKP a fait rapidement adopter ses amendements constitutionnels, mais elle n'a pas réussi à obtenir le quorum nécessaire pour éviter le référendum. Les électeurs turcs ont été ainsi appelés à voter le 16 avril 2017 sur le projet « de système de gouvernement de la présidence de la République » – appellation inventée en cours de route devant l'hostilité du chef du MHP à soutenir un projet de « régime présidentiel ».

2. Voir sur : <www.turkeypurge.com>.

Pour Recep Tayyip Erdogan, la modification de 18 articles de la Constitution ne signifie pas un changement de régime mais simplement une clarification sur l'unicité du pouvoir. La suppression de la fonction du Premier ministre, la désignation du chef de l'État comme l'unique chef de l'exécutif, avec des ministres nommés par lui et responsables seulement devant lui, ne suffisent pas pour assurer cette unicité. Les amendements constitutionnels autorisent aussi le président élu au suffrage universel de rester membre de son parti, et imposent la tenue d'élections législatives parallèlement aux élections présidentielles. Ils permettent également au chef de l'État de contrôler, comme chef de parti, la majorité parlementaire issue de la double élection et lui donnent un large pouvoir de nomination des membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que du Conseil des magistrats et procureurs.

La réforme constitutionnelle reflète un idéal de la démocratie et du politique que Recep Tayyip Erdogan a pu exprimer à maintes reprises par le passé, et qu'il n'hésite pas à décrire, face à ses détracteurs, comme un système politique « national et authentique », conforme aux traditions turques³. Les mécanismes et le principe de la séparation des pouvoirs sont dénigrés comme servant à mettre l'exécutif sous la tutelle de la bureaucratie et comme étant des entraves à l'efficacité et la rapidité de la mise en

Une réforme présentée comme « un système national et authentique »

œuvre des politiques gouvernementales. Le « système de gouvernement de la présidence de la République » ne conçoit qu'une seule instance susceptible de demander des comptes au président élu : la nation. Elle exerce son contrôle en votant une fois tous les cinq ans. Mais la nation, représentée par le corps électoral, ne dispose pas d'organes dotés de réels pouvoirs de contrôle entre les élections. Le projet constitutionnel ôte au Parlement les moyens d'interroger l'exécutif sur ses politiques, puisque le gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement, et la hiérarchie judiciaire y est soumise au pouvoir direct du président. Le projet permet aussi de court-circuiter le travail législatif des parlementaires, en attribuant au président un large domaine de gouvernement par décret. Finalement, le système proposé permet à celui qui arrive à la présidence par une simple majorité de disposer de tous les pouvoirs, et de mobiliser tous les moyens pour assurer sa propre réélection ou celle de son dauphin désigné. Le système présidentieliste « à la turque » peut être assimilé à un régime

3. Avant même les législatives de juin 2015, Recep Tayyip Erdogan revendiquait l'idée d'« un régime présidentiel à la turque » et appelait les électeurs à lui donner 400 députés pour que « cette affaire soit résolue dans la sérénité ». Voir : « Türk tipi baskanlık sistemi bal gibi olur », *Sabah*, 27 février 2015, disponible sur : <www.sabah.com.tr> et « Erdogan: 400 milletvekilini verin ve bus is huzur içinde çözülsün », *t24*, 7 mars 2015, disponible sur : <<http://t24.com.tr>>.

d'autocratie électorale⁴. Dans le même temps, il reflète un modèle idéal de gouvernement, déjà décrit par Erdogan en mars 2015 lors de la précédente tentative de changement constitutionnel : « On doit pouvoir diriger la Turquie comme on dirige une société anonyme⁵. » Dans ce même discours, tout en affirmant que « les Kurdes ont tout obtenu en Turquie », il balayait également d'un revers de main l'existence d'un quelconque problème kurde.

Le projet de réforme constitutionnelle renforce en même temps l'ambivalence du statut du président élu. Le président de la République devient « le chef de l'État et l'unique chef de l'exécutif », et à ce titre « représente la république de Turquie et l'union de la nation turque » (article 104), tout en gardant son lien avec un parti politique (article 101). Entre l'impartialité que sous-entend la charge de représenter l'union de la nation, et le statut du président partisan, la contradiction ne peut être formellement résolue que dans le cas d'un régime à parti unique où ce parti, confondu avec la personne du président, peut s'auto-déclarer représentant de la totalité de la nation et de l'intérêt national. Tout en se réclamant de la « vraie et authentique démocratie », la conception qui sous-tend les changements constitutionnels proposés revient à priver de légitimité démocratique toute opposition au chef de l'État et à son parti. Cette tendance a déjà été visible dans la campagne référendaire, puisqu'Erdogan, et plusieurs membres du gouvernement de l'AKP, ont accusé ouvertement ceux qui appellent à voter « non » de prendre place dans le camp des terroristes, et d'être des traîtres à la patrie. Par ailleurs, face à ceux qui dénoncent la concentration des pouvoirs aux mains d'un seul homme, Erdogan, d'ordinaire grand pourfendeur de la période kémaliste, n'hésite pas à rappeler le régime de parti unique du temps de Mustafa Kemal, et l'absence de critique du principal parti d'opposition, le CHP (*Cumhuriyet Halk Partisi*), à l'égard de cette concentration des pouvoirs.

En dépit du soutien que lui apporte le chef du parti d'extrême droite, le gouvernement n'a pas vraiment réussi à susciter une véritable mobilisation en faveur du « oui ». Quelques semaines avant la date fatidique, les sondages enregistrent l'existence d'un pourcentage élevé d'électeurs de l'AKP hésitants, et d'électeurs du MHP plutôt hostiles. Recep Tayyip Erdogan essaye de promouvoir la réforme constitutionnelle comme un aboutissement de l'esprit national qui s'est dressé contre le coup d'État, et appelle à voter « oui » pour honorer la mémoire des « martyrs du 15 juillet ». Les porte-parole de l'AKP ont pourtant du mal à justifier le changement

4. A. Rouquié, *Le Siècle de Peron. Essai sur les démocraties hégémoniques*, Paris, Seuil, 2016.

5. « Anonim şirket gibi yönetilmesi », *Milliyet*, 16 mars 2015, disponible sur : <www.milliyet.com.tr>.

constitutionnel par la nécessité de « gouverner sans entrave ». Seul au pouvoir depuis plus de 14 ans, l'AKP contrôle désormais tous les rouages de l'État. L'affirmation selon laquelle la présidentialisation du régime supprimerait définitivement tout risque de coup d'État ne rencontre pas plus d'écho chez les électeurs conservateurs, qui savent que le putsch a été fomenté par d'anciens alliés de l'AKP, qui avait activement soutenu, des années durant, leurs stratégies d'infiltration de l'État. Pour une partie de l'électorat conservateur, le système taillé sur mesure pour le *reis*⁶ crée une très grande incertitude pour l'après-Erdogan.

La réticence de sa base électorale et de celle du MHP pousse Erdogan à accentuer l'agressivité de son discours contre les opposants au projet de réforme constitutionnelle, et à tenter de créer un nouvel élan de rassemblement qu'alimenterait le ressentiment à l'égard de l'Europe. La polémique inattendue avec l'Allemagne et les Pays-Bas, avec des accusations assimilables à des injures de la part du chef de l'État turc, un peu plus d'un mois avant le référendum, entrent dans une stratégie d'auto-victimisation dont Erdogan a l'habitude d'user et d'abuser dans les moments critiques de sa politique intérieure. Dans le même temps, cette polémique, et les mesures hostiles exceptionnelles qui l'accompagnent, annoncent sans doute l'enterrement du statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE.

Vers un arrêt du processus d'adhésion à l'UE ?

Les tensions qui s'aggravent avec certains pays européens, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, poussent en effet les dirigeants de l'UE à menacer ouvertement, et pour la première fois, de procéder à l'annulation de la procédure d'adhésion. Devant la remise en cause généralisée de l'état de droit, l'ampleur des violations des droits de l'homme et les limitations de la liberté d'expression en Turquie, le Parlement européen a voté à une large majorité, en décembre 2016, une recommandation de suspension du processus d'adhésion de la Turquie jusqu'à la fin de l'état d'urgence dans ce pays. Prenant appui sur l'avis de la Commission de Venise, qui estime que les propositions de modifications constitutionnelles constituent « un dangereux pas en arrière pour la démocratie », les dirigeants européens ont clairement exprimé leurs doutes sur la poursuite du processus d'adhésion, si ces changements entraient en vigueur à l'issue du référendum⁷. D'autre part, l'annulation de tout ou partie des subventions programmées pour 2014-2020 – pour un montant de 4,4 milliards d'euros – dans le cadre de l'Instrument d'aide

6. Ce terme d'origine arabe, *raïs*, signifie chef, leader. Il est l'équivalent de l'espagnol *caudillo*.

7. G. Gotev, « La Commission "s'inquiète sérieusement" des changements constitutionnels en Turquie », *Euractiv*, 15 mars 2017, disponible sur : <www.euractiv.fr>.

de pré-adhésion (IPA) commence à être publiquement envisagée au sein de la Commission européenne. Les porte-parole de l'AKP réagissent à ces positions de plus en plus ouvertement hostiles par des propos guerriers, agitant la menace du retour de «la guerre de la croix et du croissant⁸», et en menaçant de rompre l'accord sur les réfugiés conclu en mars 2016 avec les États européens⁹. *In fine*, le président Erdogan menace de soumettre le processus d'adhésion à référendum. En tout état de cause, cette proposition s'ajoute à la panoplie des menaces proférées par les dirigeants de l'AKP contre l'éventuel rejet des amendements constitutionnels, menaces qui vont de l'aggravation du chaos et de la terreur jusqu'au déclenchement d'une guerre civile.

L'économie turque, en ralentissement depuis 2012-2013, a subi de plein fouet le choc de cette tension politique extrême, qui se traduit par une perte de prévisibilité et d'attractivité pour les investisseurs étrangers. Or, l'un des problèmes structurels de l'économie turque est sa forte dépendance à l'apport de capitaux extérieurs pour assurer sa croissance. Le faible niveau de l'épargne intérieure est un des facteurs historiques de fragilité de l'économie turque. À compter de la fin de la décennie 2000, le taux d'épargne intérieure a continué de diminuer, rendant l'économie turque encore plus vulnérable à la volatilité des capitaux internationaux. Bien avant la tentative de putsch de juillet 2016, Erdogan poussait la Banque centrale, théoriquement indépendante, à mener une politique de taux d'intérêt négatifs pour stimuler les investissements et éviter l'implosion de la bulle immobilière. Une des conséquences de cette politique de taux créditeurs négatifs fut l'accélération de la dépréciation de la livre turque et de l'inflation importée. Le choc du putsch a infligé une dépréciation supplémentaire, de l'ordre de 25 %, à la livre turque par rapport au dollar américain. La fuite des capitaux, sans se transformer en un mouvement de panique généralisée, s'accélère après des blocages et des confiscations d'avoirs ordonnés à grande échelle par le gouvernement turc dans le cadre de l'état d'urgence. La dégradation de la sécurité de la propriété fragilise encore plus l'attractivité de l'économie turque. Le tourisme périclité, aggravant le besoin de financement extérieur. Dans ce contexte, la Turquie, qui a accédé, après 19 ans d'effort, au statut de pays

8. Erdogan n'hésite pas à utiliser cette métaphore pour critiquer la décision de la Cour de justice de l'Union européenne autorisant, sous condition explicite de justification de service, l'interdiction par une entreprise du port de signe religieux ostentatoire, notamment le foulard, pour ses employés. Il réitère son accusation de «pratiques néo-nazies» contre le gouvernement des Pays-Bas, et rappelle «le rôle de la Hollande dans le génocide de Srebrenica». Internet Haber Merkezi, «Erdogan: Srebrenitsa'dan taniriz», *Yeni Safak*, 14 mars 2017, disponible sur : <www.yenisafak.com>.

9. Le ministre de l'Intérieur turc propose «d'envoyer 15 000 réfugiés par mois à l'Europe pour que les Européens réfléchissent mieux». Voir : «Bakan Soylu: Her ay 15 bin mülteciyi gönderelim de akillari sasirsin», *Milliyet*, 16 mars 2017, disponible sur : <www.milliyet.com.tr>.

«de qualité moyenne inférieure» pour les agences internationales de notation, a perdu ce statut au premier trimestre 2017 – ce qui augmente encore le coût de l'endettement extérieur.

La politique extérieure turque est le reflet du chaos qui s'installe dans le pays. Si la réconciliation avec la Russie, à partir de juin 2016, desserre quelque peu l'isolement extrême dans lequel la diplomatie turque s'est elle-même enfermée, la détérioration spectaculaire des relations avec l'UE qui rend quasiment caduc le processus d'adhésion, la réapparition des conflits traditionnels avec la Grèce, et l'émergence d'un nouveau conflit avec la Bulgarie¹⁰, s'ajoutent aux conflits nés de l'engagement de plus en plus direct d'Ankara dans la tragédie syrienne. La Turquie se retrouve dans une position de protecteur des sunnites face à l'Iran et ses alliés dans la région, tout en étant engagée dans une stratégie un peu désespérée de blocage de la stratégie des Kurdes syriens pour constituer une région autonome internationalement reconnue et compacte. Cette «peur kurde», qui revêt de plus en plus la forme d'une obsession aveuglante, met la Turquie dans une position critique vis-à-vis, à la fois, des États-Unis et de la Russie. Cette hantise, ravivée par l'implosion de la Syrie, exacerbe aussi les tensions à l'intérieur de la Turquie et pousse Erdogan à renforcer ses alliances avec les milieux nationalistes turcs, à reporter *sine die* tout retour à un processus de négociation avec le PKK, et à s'engager dans une politique de plus en plus répressive contre le mouvement politique kurde légal, notamment le parti HDP.

Du coup d'État avorté du 15 juillet 2016 au référendum constitutionnel du 16 avril 2017, la Turquie a vécu neuf mois de régime de contre coup d'État. Recep Tayyip Erdogan et le gouvernement de l'AKP ont transformé l'état d'urgence décrété après le putsch en aubaine pour remodeler l'État à leur guise, bâillonner davantage l'opposition, et criminaliser le mouvement politique kurde. Un climat de plus en plus délétère a saisi la Turquie, et la campagne référendaire l'a porté presque à son paroxysme. Mais malgré une répression systématique de la campagne du «non» et la mobilisation de tous les moyens de l'État en faveur du «oui», le résultat du référendum n'est pas une réelle victoire pour Erdogan. Non seulement

10. À la veille des législatives du 26 mars en Bulgarie, le gouvernement bulgare a accusé la Turquie de s'immiscer dans ses affaires intérieures en soutenant un nouveau parti, pro-AKP, issu de la dissidence du Mouvement des droits et des libertés, parti qui représente traditionnellement la minorité turcophone et musulmane, et il a rappelé pour consultation son ambassadrice à Ankara. La Bulgarie a expulsé un membre de la délégation diplomatique turque à Sofia, ainsi que le secrétaire général de la préfecture d'Edirne, département limitrophe de la Bulgarie, et a interdit l'entrée en Bulgarie d'un député de l'AKP.

L'écart entre les deux camps est très serré, mais l'ombre de graves irrégularités plane sur la légitimité de cette consultation. Contestant les résultats, les partis d'opposition ont demandé l'annulation du scrutin et la Turquie perd un acquis démocratique de longue date : la confiance dans le bon déroulement du processus électoral. Pour Recep Tayyip Erdogan, le but est néanmoins atteint : il a arraché – quoique de justesse –, le feu vert pour mettre en place un régime d'autocratie électorale. Mais il est désormais à la tête d'un pays bien plus difficilement gouvernable, fortement divisé, en perte de confiance, et avançant vers une rupture avec ses alliés occidentaux. Le 25 avril 2017 l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe replace sous surveillance politique la Turquie alors qu'elle avait supprimé cette surveillance en 2004. Cette régression résulte principalement de l'*hubris* d'un *reis* tout autant adoré que haï, du ressentiment, du chauvinisme ethno-religieux et du revanchisme cultivés de longue date par le nationalisme turc.



Mots clés

Turquie

Tentative de coup d'État

Référendum constitutionnel

Union européenne

